



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mutuelles

Question écrite n° 56906

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences pour les salariés à employeurs multiples des régimes obligatoires de prévoyance. Dans de nombreux secteurs d'activité, ils doivent verser des cotisations aux organismes gérant ces mutuelles pour les différentes sociétés dans lesquelles ils opèrent. Or cela peut représenter jusqu'à un salaire mensuel par an pour les personnes concernées. La possibilité de choisir la protection la plus adéquate devrait être accordée à ces bénéficiaires à l'instar de l'accord du 5 juillet 2007 relatif au régime de mutuelle complémentaire qui fait désormais partie de la convention collective nationale des entreprises d'architecture. Il lui demande donc si le Gouvernement entend inciter les partenaires sociaux à généraliser cette option.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56906

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4611

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)